

RÉALISÉ PAR

GRADE Africa

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT













Financé par le Partenariat Mondial pour l'Education, ce travail est réalisé par GRADE Africa dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Groupe d'apprentissages collaboratifs « Education en situation d'urgence ». Ces activités sont liées à la subvention du projet intitulé « Partenariat de la société civile pour un plaidoyer en faveur de l'éducation non formelle au Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad » (Novembre 2021 – Avril 2024).

Le groupe a pour objectif d'identifier, de documenter et de partager les expériences et bonnes pratiques en matière d'éducation en situation d'urgence au Sahel. La stratégie adoptée consiste à examiner, à analyser et à vulgariser les modèles réussis d'éducation alternatifs ou accélérés visant à réintégrer les jeunes dans le système éducatif ou dans le secteur socioprofessionnel. Le présent document est consacré aux définitions et conditions de réplication d'une bonne pratique en éducation en situation d'urgence.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

4

DES RESSOURCES ET DES NORMES

4

EDUCATION EN SITUATION
D'URGENCE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

5

COMMENT DÉFINIR UNE SITUATION DE CRISE ?

6

QU'APPELLE-T-ON « BONNE PRATIQUE » ?

6

ACCOMPAGNER LA RÉPLICATION DES BONNES PRATIQUES

8

CONCLUSION



INTRODUCTION

Ces dernières décennies, le Sahel connait une situation d'insécurité sans précédente, avec des conséquences multiples qui pèsent négativement sur les systèmes éducatifs des différents pays (MEN, 2022). En effet, au Niger, sur les 8 régions que compte le pays, 4 sont plongées dans un contexte d'insécurité permanente. Les régions de Tillabéry et Tahoua se trouvent dans l'espace communément appelé la zone de trois frontières (Burkina Faso, Niger et Mali). La région de Maradi partage une frontière avec le Nigeria où les enlèvements suivis de demande rançon sont fréquents. La région de Diffa se trouve dans la zone du Lac Tchad secouée par Boko Haram (MEN, 2022). Cette situation a limité l'accès à l'école pour 2,9 millions d'enfants dont 2/3 sont en situation d'urgence (MEN, 2022).

Pour pallier le problème d'éducation en situation de crise, le Niger et ses partenaires ont développés des stratégies pour donner une seconde chance aux enfants dont le cycle scolaire a été perturbé. Parmi ces stratégies figurent la relocalisation et le regroupement des écoles, l'ouverture des écoles dans les camps de réfugiés et la réinsertion scolaire ou socioprofessionnelle des enfants et des jeunes. Plusieurs pratiques et initiatives ont été expérimentées afin de créer un environnement favorable à une éducation acceptable pour les enfants des communautés victimes des exactions liées aux conflits armés, d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles.

Comment définir et identifier les bonnes pratiques en éducation ? Comment planifier ou améliorer leur application à des contextes nouveaux ? Ces questions sont importantes lorsqu'il s'agit de capitaliser et vulgariser des expériences réussies dans un espace composé de plusieurs pays que sont le Niger, le Burkina Faso, le Mali et d'autres pays du Sahel.

DES RESSOURCES ET DES NORMES

Depuis les années 2000, l'UNESCO et l'UNHCR (UNESCO, 2018) ont mis en place un plan pour faciliter l'accès à l'éducation à tous les enfants touchés par un déplacement de crise dans les trois mois qui suivent leur arrivée dans leurs pays d'accueil. Apportant les solutions au besoin croissant de l'éducation des enfants fuyant les crises, les humanitaires ont formé des clusters en éducation (UNESCO, 2018). Leurs rôles sont de renforcer la préparation des capacités techniques pour répondre aux urgences humanitaires (INEE, 2009). Ces clusters ont développé des outils de travail pour enseigner et former les enfants dans le contexte de crise. Suivant la méthodologie des clusters, des bonnes pratiques ont été testées, avec un niveau de réussite variable selon



les zones d'intervention et le type d'intervention. Parmi ces initiatives, on peut citer la Formation à distance dans les centres de réfugiés pour une réinsertion scolaire des jeunes menée par COOPI dans la région de Diffa. Toujours dans la même région, on peut mentionner l'expérience en cours portant sur l'adaptation des outils d'apprentissage socio-émotionnel (ASE) menée par IRC et GRADE Africa dans la région de Diffa.

Au fil du temps le Réseau Inter-agence pour l'éducation en situations d'urgences (INEE) a développé un manuel de normes minimales d'éducations en urgence. Ce manuel décrit des étapes en 19 normes accompagnées chacune d'actions clés (INEE, 2009). Les normes de l'INEE offrent un large éventail au praticien et aux décideurs politiques en éducation les rudiments pour une intervention réussie. Ces normes pourraient être contextualisées selon les besoins spécifiques et l'environnement social

EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

UNESCO (UNESCO, 2018) décrit l'urgence éducative comme une situation de crise qui découle d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle ayant déstabilisé, désorganisé, voire détruit le système éducatif, et qui demande une réponse intégrée pendant et après la crise.

Pour le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE), l'éducation en situations d'urgence désigne « les opportunités d'accès à un apprentissage de qualité pour tous les âges en situations de crise, notamment le développement de la petite enfance, du primaire, du secondaire, non formel, technique, professionnel, de l'enseignement supérieur et de l'éducation pour adulte ». Cette acception large de l'ESU permet de tenir compte de tous les âges et tous les niveaux d'éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur.



COMMENT DÉFINIR UNE SITUATION DE CRISE ?

Le Rapport du CRC de 2008 (Committee on the Rights of the Child) définit les situations d'urgence comme « toutes les situations dans lesquelles des désastres naturels ou provoqués par l'homme détruisent, sur une courte période, les conditions de vie habituelles, les établissements scolaires et les structures de garde pour les enfants et de ce fait perturbent, ne permettent pas, gênent les progrès ou retardent la mise en œuvre du droit à l'éducation ». Il convient de noter que quelques soient les situations d'urgence, le respect aux droits de l'Homme est toujours de rigueur. Les inondations, les conflits ou la famine ne font pas perdre les droits des personnes, y compris le droit à l'éducation. Selon l'urgence, certains régimes de droit international peuvent s'appliquer pour l'éducation, notamment le droit international relatif aux droits de l'Homme, le droit international humanitaire, le droit international relatif aux réfugiés et le droit pénal international.

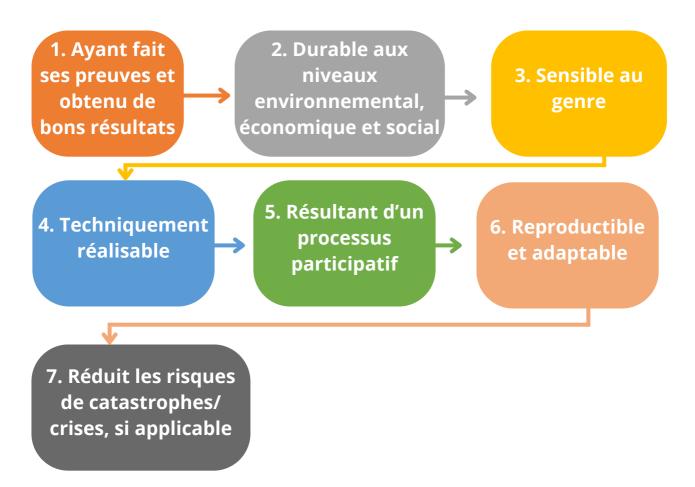
En simplifiant, toute situation inhabituelle qui déstructure les conditions normales de fonctionnement du système éducatif, en partie ou dans sa globalité, peut s'entendre comme une situation d'urgence pour l'éducation. Une telle situation entrave une violation du droit des enfants à l'éducation, soit en affectant directement les enfants (épidémies), soit leurs familles ou leur communauté (insécurité), soit le personnel enseignant, soit les structures éducatives, etc.

QU'APPELLE-T-ON « BONNE PRATIQUE » ?

Nous travaillons pour vulgariser les bonnes pratiques en matière d'éducation dans les contextes de crise, en général en situation de crise d'insécurité. Mais qu'appelle-t-on « bonne pratique » ? Selon la FAO (2013), « une bonne pratique n'est pas uniquement une pratique qui est bonne ». D'une façon large, la FAO définit une bonne pratique comme « ... une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats, et qui est dès lors recommandée comme modèle. C'est une expérience réussie, testée et validée, au sens large, répétée, qui mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes se l'approprient ».

Pour déterminer si une pratique est « une bonne pratique », il existe des critères d'identification :





Pour Rey (2016), « définir de bonnes pratiques en éducation est généralement une demande exprimée par des décideurs qui ont à rendre des comptes sur les moyens mobilisés pour assurer un service d'éducation de la meilleure qualité possible ». Il en découle les préoccupations logiques d'une plus grande efficacité et d'une plus grande efficience des ressources administrées lors des interventions.

La bonne pratique est aussi une idée nouvelle, appliquée avec succès dans un contexte donnée, laquelle pourrait s'appliquer à d'autres contextes nouveaux, en faisant économie des de certaines erreurs commises lors de son application première et en capitalisant les facteurs de succès. L'aspect innovation est donc parfois inclut dans la définition de la bonne pratique, comme le fait Anne Abdoulaye (2003) en définissant une bonne pratique comme une approche innovatrice qui a été expérimentée et positivement évaluée, destinée à améliorer le présent.

Notons que la bonne pratique n'a aucune prétention à donner une solution, mais propose plutôt un éventail de possibilités pour inspirer une action adaptée à une situation précise. Il existe donc des étapes pour bien réussir la réplication d'une bonne pratique.



ACCOMPAGNER LA RÉPLICATION DES BONNES PRATIQUES

Les exemples d'intervention de COOPI à Diffa sur le regroupement des enfants de réfugiés au Tchad par le HCR et de regroupement d'école à Ouallam, le modèle de cluster de l'INEE pourrait être une approche d'implémentation de bonne pratique. Rappelant que l'INEE (INEE, 2009) propose une démarche multidimensionnelle sur 19 nomes suivies d'actions clés. Ce modèle d'intervention en urgence peut être contextualisé au Niger.

Un autre modèle moins complexe est développé par le gouvernement du Québec (Lane, 2015). Ce guide d'implémentions semble être souple et résume celui de l'INEE. Ce modèle propose une démarche en 5 étapes dont chacune est décrite et notée les bonnes pratiques dans le processus de l'intervention. Figure 2. Comment accompagner l'implantation de bonnes pratiques ?



- 1. Explorer la demande : il s'agit dans cette étape d'identifier le facteur facilitateur, le frein à la bonne marche de l'intervention et la rédaction d'un devis préliminaire.
- 2.Analyser les besoins : c'est la phase d'implication de la population bénéficiaire pour identifier ses besoins à travers la collecte des données. C'est au cours de cette étape qu'il faut utiliser plusieurs techniques de collectes des données pour établir le portrait de la situation du terrain.
- 3. Planifier la démarche : en collaboration avec les bénéficiaires, cette phrase consiste à cibler, à planifier et raffiner les devis de la première étape. Elle consiste également à fixer les résultats attendus.
- 4.Copiloter la démarche : cette étape consiste à mettre en œuvre toute les stratégies mises en œuvre à la phase trois. En fonction des besoins identifiés, les éléments des résultats et des objectifs sont clarifiés.
- 5. Evaluer la démarche : cette étape permet aux bénéficiaires et les personnes impliquées d'évaluer la démarche. A cette phase, les bénéficiaires et les personnes impliquées sauront si les résultats escomptés sont atteints afin d'en tirer les apprentissages.



Qu'il s'agisse de l'éducation en situation urgence dans les camps de réfugiés ou de regroupement des écoles pour le déplacés internes, les caractéristiques sociales, géographiques et temporelles du contexte sont importantes pour une réplication. Toutes les interventions soulignent la nécessité d'impliquer les communautés de la planification d'une l'intervention à sa mise en œuvre. En effet, l'implication et le renforcement des capacités des communautés joue un rôle essentiel dans la protection des enfants et des personnes vulnérables.

CONCLUSION

L'éducation en situation d'urgence (ESU) revoit à une situation de crise qui découle d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Cette crise pourrait avoir déstabilisé, désorganisé, voire détruit le système éducatif d'un pays ou d'une région. La réponse intégrée pour restaurer ou améliorer le service d'éducation dans ce contexte est une gestion d'éducation en situation d'urgence. Une situation d'urgence pour l'éducation est donc toute situation inhabituelle qui déstructure les conditions normales de fonctionnement du système éducatif, en partie ou dans sa globalité.

Avoir une liste de bonnes pratiques en matière d'ESU permettrait de gagner du temps et d'intervenir de manière pertinente et performante. La bonne pratique peut alors être définie comme une approche novatrice qui a été expérimentée et positivement évaluée et destinée à améliorer les interventions présentes (nouveaux contextes). Cette application à un contexte nouveau (réplication) se fait suivant un modèle, à l'exemple de celui développé par le gouvernement du Québec (Lane, 2015), lequel propose une démarche en 5 étapes : explorer – analyser – planifier – copiloter – évaluer. Mais les outils de travail pour une intervention réussie en éducation d'urgence sont nombreux. Cependant, lors de son utilisation, chaque outil doit être contextualisé en fonction de l'environnement social des enfants à scolariser.

RÉALISÉ PAR

GRADE Africa

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT



www.gradeafrica.org |



Koira Kano, Rue KK 138,



BP 189, Niamey, Niger | 1227 20370661





contact@gradeafrica.org